

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 05 décembre 2019 à 20 heures 30 minutes

Mairie - Salle du Conseil municipal

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme SEVE Corinne, M. VIGNARD Daniel

Procuration(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline donne pouvoir à M. GARNIER Gilles, M. SIMMINI Richard donne pouvoir à M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

Absent(s) :

Mme CHAUVOT Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme DUCROUX Michèle

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

1 - Compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2019 :

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 7 novembre 2019, se prononcent sur son adoption.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Les membres du Conseil sont informés des réunions de structures intercommunales qui se sont déroulées durant le mois de novembre :

Réunion commission assainissement de la CCDSV :

- Le service est réorganisé au niveau du personnel suite au départ de 2 agents.
- Le service assainissement représente 35078 personnes desservies en assainissement collectif et 285 kms de réseaux.
- 2 chantiers importants sont en cours à St Didier de Formans et à Fareins, pour des montants respectifs de 4 460 000€ HT et 2 400 000 HT.
- Sur le territoire la consommation moyenne est de 120 m3 pour 2.86 € par m3.
- En ce qui concerne la commune de Savigneux, ce sont 438 logements qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

SMICTOM réunion du 27 novembre à St Didier de Formans :

- Information sur la suite de la procédure pour la dissolution, notamment pour la réforme du matériel, le transfert personnel etc...

La prochaine et dernière réunion syndicale du SMICTOM aura lieu le 11 décembre à Misereux avant

sa fermeture définitive le 31 décembre 2019

SIEA : Conseil syndical du 29 novembre 2019 :

- Contractualisation des emprunts pour terminer le réseau en 2021, 220 millions d'euros sont à financer, 100 millions d'euros sont financés par la banque des territoires (sur 40 ans) et 120 millions d'euros par la banque européenne (sur 23 ans).
- Renouvellement du contrat de prestation avec ENEDIS pour la fourniture d'électricité sauf pour les communes desservies par la RSE.
- Mise à disposition des données et applications SIG pour le cadastre, cimetière, assainissement non collectif etc... au service des collectivités territoriales.

Assemblée générale de la RSE :

- Création d'un poste source à Mionnay
- Restructuration du réseau, terminé à 90% 47 km de câbles y compris bornes de recharges sur l'autoroute
- Présentation des opérations de rénovation du réseau sous terrain,
- Répartition des interventions des agents de la RSE : 18% illuminations, 44% développement réseau et ampoules 5% et 33 % dépannage.

3 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de commande publique :

Tableau des décisions du Maire prises en novembre 2019

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Balises signalisation voirie et panneau 30 km/h	Lacroix Signalisation	1 304,37 €

4 - Compte rendu des décisions prises en matière d'urbanisme :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés en mairie durant le mois de novembre 2019.

5 - Compte rendu des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption urbain.

6 - Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : demande de subvention au conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

Le Maire rappelle à l'assemblée, que celle-ci a délibéré le 13 décembre 2018 pour valider le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et l'autoriser à entreprendre toute démarche afin de solliciter des subventions dans le but de financer ce projet qui était alors évalué à environ 366 960 € TTC.

À ce jour compte tenu des contraintes techniques relevées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le projet est estimé à 590 000 € TTC.

Monsieur le maire propose que soit déposé un dossier auprès des services du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « contrat ambition région ».

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de soutien financier pour ce dossier, auprès du Conseil Régional, pour un montant d'au moins 70 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du PLU :

La mise à disposition du public pour le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a été organisée du 1er octobre 2019 au 15 novembre 2019, comme le prévoit l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, à l'initiative de la commune de Savigneux. Cette modification simplifiée concerne la rectification d'incohérences de règles édictées dans le règlement et/ou les documents graphiques. L'ajustement de valeurs numériques utiles à l'application de certaines règles. La reformulation de certains points de détail du règlement pour clarifier l'application du droit des sols lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation et sécuriser les décisions rendues.

La délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2019 a précisé les modalités de mise à disposition à savoir

- De mettre à disposition du 01/10/2019 au 15/11/2019 inclus le projet de modification simplifiée n°1, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L121-4 du code de l'urbanisme, et d'ouvrir des registres permettant au public de consigner ses observations à la Mairie de Savigneux, Rue de l'Église, le **01/10/2019 au 15/11/2019 inclus aux heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et vendredi et samedi de 9h00 à 11h0.**
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Savigneux sur tous les emplacements prévus dans la commune pour le présent projet de modification simplifiée, 8 jours au moins durée de celle-ci.
- A l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par Monsieur le Maire ou son représentant. Il sera publié sur le site internet de la mairie ainsi que le dossier de consultation.
- A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Les registres d'observation ont été mis à disposition du public en Mairie de Savigneux du 01/10/2019 au 15/11 2019. Aucune remarque n'a été formulée et les registres sont restés vierges.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte du bilan de mise à disposition
- Approuver la modification simplifiée n°1 du PLU

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Adoption de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L.153-48 ;

Vu la délibération du 06/02/2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal du 17/01/2017 engageant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du 11/04/2017 définissant les modalités de mise à disposition du public de la

modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;
Vu l'avis de la Chambre d'agriculture, de la Direction Régionale d'autorité environnementale, du conseil départemental de l'Ain, de la préfecture de l'Ain ;

Entendu les motifs présentés par le Maire à savoir :

- La modification simplifiée vise la rectification d'incohérences de règles édictées dans le règlement et/ou les documents graphiques.
- L'ajustement de valeurs numériques utiles à l'application de certaines règles
- La reformulation de certains points de détail du règlement pour clarifier l'application du droit des sols lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation et sécuriser les décisions rendues.

Entendu le bilan de la phase de la mise à disposition du public présentée par le maire ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément aux articles L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Décision modificative n° 4 du budget primitif principal 2019 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de l'élaboration du budget primitif principal 2019 le détail des écritures comptables d'amortissement n'était pas connu. Le comptable ayant fait passer les montants exacts, il convient de prévoir une enveloppe supplémentaire de 4 904,08€.

La notification des droits de mutation par les services du conseil départemental permettent de prévoir une recette supplémentaire, à même de financer le complément de dotation aux amortissements.

Dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire, des études préalables ont été réalisées. Les travaux ayant été réalisés il convient de consolider ces dépenses en les affectant au même article d'imputation que les travaux.

Monsieur le Maire propose donc les ajustements budgétaires tels que prévus dans le tableau ci-dessous.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7381 - Droits de mutation				5 873,00 €
6811- Dotation aux amortissements			4 904,08 €	
28041582 - Subvention équipement versées Bât. Installations		4 131,08€		
28041583 - Subvention équipement versées infrastructures		773,00€		
041/2031 - Frais d'étude		3 944,52 €		
041/21312 - Bâtiments scolaires	3 944,52€			
6283 - Frais nettoyage locaux			968,92€	
212 / 2188 Acquisitions diverses	4 904, 08 €			
Total	8 848, 60 €	8 848, 60 €	5 873, 00€	5 873,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Indemnité de conseil allouée au receveur municipal :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant l'importance du rôle de conseil du receveur pour la Commune, Monsieur le Maire propose d'accorder au Receveur municipal, au titre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 l'indemnité au taux de 90 % pour l'année 2018, ce taux de 90% étant conforme à la demande du receveur.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Béatrice GONZALES, Receveur municipal.

Monsieur le Maire propose de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2019, en totalité.

Pour l'exercice 2019 l'indemnité de conseil se monte à 443,93 €.

L'indemnité de budget s'élève à 45,73 €

Le précompte de l'indemnité à verser se détaille donc comme suit :

Montant net au Receveur = 443,01€

CSG = 44,25 €

RDS = 2,40 €

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal à l'article 6225. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde à la majorité l'indemnité de conseil et budgétaire à Mme Béatrice GONZALES

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8 voix, Abstention : 5 voix)

11 - Travaux en cours :

- Accessibilité de la Mairie, les travaux sont en cours depuis le 26 novembre 2019 mais les conditions météorologiques ralentissent la réalisation. Il reste à installer la murette et le garde-corps.

- L'accès de la Salle culturelle est terminé.

- Panne de chauffage à l'hôtel Carpe Diem : une intervention rapide va consister à changer le corps de chauffe : 962 € HT et pour régler le problème sur le long terme, il convient d'ajouter une chaudière dédiée à l'eau chaude sanitaire afin que la chaudière actuelle soit uniquement dévolue au chauffage. 2996 € HT – Le devis est validé.

12 - Questions diverses :

- Division de terrain pour constructions Chemin du Haut de Fontaine : Par suite d'une erreur de bornage la question a été posée à la municipalité si celle-ci veut bien vendre la parcelle relevant du domaine public communal. Cette demande a été refusée.

- Sur ce même dossier se pose le problème du raccordement électrique : Le propriétaire de la construction voisine a financé l'extension du réseau sur ses deniers, ce qui en faisait un équipement propre. Compte tenu du développement du secteur il est opportun de demander une rétrocession de l'équipement pour qu'il devienne public ce qui implique de rembourser le pétitionnaire.

- Commission culture et patrimoine : le 12 décembre à Savigneux en mairie à 18h30 ; les conseillers de Savigneux et d'Ambérieux sont invités à participer à cette commission.

- Repas des anciens : 81 inscrits, 13 personnes au service et 3 personnes à l'animation ce qui représente 97 repas,

- Bulletin municipal : rédaction en cours, les cartes de vœux sont arrivées.
- La livraison du nouveau camion JUMPER pour les services techniques est prévue le 12 décembre.
- Grève à l'école : le service minimum a été mis en place. 14 enfants accueillis le matin et 11 l'après-midi.
- Cantine scolaire : assemblée générale, le nouveau bureau avait démissionné, un nouveau bureau se met en place
- Marché de Noël samedi 7 décembre 2019.
- Vœux du Maire vendredi 3 janvier 2020.

Prochains conseils :

- Jeudi 9 janvier
- Lundi 10 février
- Jeudi 5 mars

La séance est levée à 22h30

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Marie Claude OUVISTE

Daniel VIGNARD